

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 8 novembre 2016

CDCPP-Bu(2016)22
Point 4.3 de l'ordre du jour

BUREAU DU
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET
DU PAYSAGE
(CDCPP)

18^E REUNION DES ATELIERS DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
« LES POLITIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
EUROPEENNE DU PAYSAGE : DEFIS ET OPPORTUNITES »

Erevan, Arménie, 5-7 octobre 2016

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

La 18^e Réunion des Ateliers, intitulée « *Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* », a été organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère du développement urbain de l'Arménie à Erevan les 5-7 octobre 2016 (Voir [Programme de la Réunion](#) en annexe).

Plus de 100 participants en provenance de 28 Etats membres du Conseil de l'Europe y ont participé (<http://www.coe.int/fr/web/landscape/18th>).

Celle-ci a eu pour objet de présenter des expériences de politiques nationales adoptées ou en cours de développement, en considérant notamment les dispositions de son article 5, selon lequel les Parties s'engagent :

- à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
- à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 de la Convention ;
- à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;
- à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

La réunion a traité des aspects suivants :

- stratégies et documents politiques ;
- cadre juridique et instruments financiers ;
- intégration, coordination horizontale et verticale.

Les conclusions de la réunion seront présentées à la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (23-24 mars 2017, Palais de l'Europe, Strasbourg), puis à la 6^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) en 2017.

Action requise

Le Bureau est invité à prendre note de la tenue de la 18^e Réunion des Ateliers sur le mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, et de la préparation en cours des actes et conclusions de la réunion, qui seront présentés avec des propositions d'action à la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (23-24 mars 2017, Palais de l'Europe, Strasbourg), puis à la 6^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) en 2017.

Annexe



CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

***DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

***Les politiques nationales pour la mise en œuvre de
la Convention européenne du paysage :
défis et opportunités***

Erevan, Arménie

5-6 octobre 2016

Visite d'étude, 7 octobre 2016

– PROGRAMME –



*Document préparé par la Direction de la gouvernance démocratique
Secrétariat de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe*

La 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur : « *Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* » est organisée à Erevan, Arménie (Hôtel Best Western Congress. Adresse : 1 Italy Street, Erevan, 0010, Arménie. Tél: +374 10 59 11 99. Courriels : sales@hotelcongressyerevan.com ; marketing@hotelcongressyerevan.com) les 5-6 octobre 2016, par le Conseil de l'Europe – Direction de la Gouvernance démocratique, Secrétariat de la Convention européenne du paysage – en coopération avec le Ministère du développement urbain de l'Arménie, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe.

Une visite d'étude pour les délégués officiels des Etats membres du Conseil de l'Europe, les intervenants figurant dans le Programme et autres participants, sous réserve de places disponibles, sera organisée le 7 octobre 2016. Le rendez-vous aura lieu devant l'Hôtel Best Western Congress à 9.00 du matin.

*

Introduction

Organisation internationale intergouvernementale créée en 1949, et dont le siège est à Strasbourg (France), **le Conseil de l'Europe** comprend 47 Etats membres : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, , Italie, Lettonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe.

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence (Italie) le 20 octobre 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération internationale. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. A ce jour, 38 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République Yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Deux Etats l'ont également signée : Islande et Malte.

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, les **Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage** ont pour objectif de présenter de nouveaux concepts et réalisations en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Elles représentent ainsi un véritable forum d'échange de pratiques et d'idées. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont spécialement présentées.

Les Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage suivantes ont été organisées :

- 23-24 mai 2002, Strasbourg (France) : « *Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique) ; Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles ; Sensibilisation, éducation et formation ; Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage* »
- 27-28 novembre 2003, Strasbourg (France) : « *L'intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux et les paysages transfrontaliers ; Paysage et bien-être individuel et social ; Paysage et aménagement du territoire* »
- 16-17 juin 2005, Cork (Irlande) : « *Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains* »
- 11-12 mai 2006, Slovénie (Ljubljana) : « *Paysage et société* »
- 28-29 septembre 2006, Gironne (Espagne) : « *Les objectifs de qualité paysagère : de la théorie à la pratique* »
- 20-21 septembre 2007, Sibiu (Roumanie) : « *Paysage et patrimoine rural* »
- 24-25 avril 2008, Piestany (République slovaque) : « *Le paysage dans les politiques de planification et la gouvernance : vers un aménagement intégré du territoire* »
- 8-9 octobre 2009, Malmö (Suède) : « *Paysage et forces déterminantes* »
- 15-16 avril 2011, Cordoue (Espagne) : « *Paysage et infrastructures pour la société* »
- 20-21 octobre 2011, Evora (Portugal) : « *Paysage multifonctionnel* »
- 4-5 juin 2012, Carbonia, Sardaigne (Italie) : « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 1 (2008-2009) et 2 (2010-2011)* »
- 2-3 octobre 2012, Thessalonique (Grèce) : « *Vision pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire. ...Une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile...* »
- 2-3 octobre 2013, Cetinje (Monténégro) : « *Les territoires du futur : identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie* »
- 11-12 juin 2014, Wrocław (Pologne) : « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 3 (2012-2013)* »
- 1-2 octobre 2014, Urgup (Turquie) : « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* »
- 1-2 octobre 2015, Andorre (Andorre la Vieille) : « *Paysage et coopération transfrontalière : le paysage ne connaît pas de frontière* »
- 9-10 juin 2016, Budapest (Hongrie) : « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 4^e Session 2014-2015* »

Les actes des réunions sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « Aménagement du territoire européen et paysage » et sont disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage :

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/publications> ; <http://www.coe.int/fr/web/landscape/workshops>

Organisateurs

Le Conseil de l'Europe souhaite remercier le Gouvernement de l'Arménie pour sa coopération et son hospitalité. Le Conseil de l'Europe souhaite également remercier le Ministère de l'Environnement de la Finlande et l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage de la Suisse de leur soutien.

Objectifs

Aux fins de la Convention européenne du paysage, 'Politique du paysage' désigne « la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ».

'Paysage' désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » ; 'Protection des paysages'

comprend « les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine » ; 'Gestion des paysages' comprend « les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales » ; 'Aménagement des paysages' comprend « les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages ».

La Réunion a pour objet de présenter des expériences de politiques nationales adoptées ou en cours de développement, en considérant notamment les dispositions de son article 5, selon lequel les Parties s'engagent :

- à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
- à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 de la Convention ;
- à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;
- à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

Les conclusions de la Réunion permettront de préparer la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (mars 2017, Palais de l'Europe, Strasbourg).

Sites internet

- **Convention européenne du paysage**
<http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage>
<http://www.coe.int/EuropeanPaysageConvention>
- **Ministère de l'agriculture de l'Arménie**
<http://www.minurban.am>

Lieu

La réunion se tiendra à l'Hôtel Best Western Congress. Adresse : 1 Italy street, Erevan, 0010, Arménie. Tél : +374 10 59 11 99. Courriels : sales@hotelcongressyerevan.com ; marketing@hotelcongressyerevan.com

Participants

La Réunion s'adresse aux représentants des gouvernements – Membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, représentants d'autres ministères, autorités locales et régionales, universitaires, professionnels et organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant dans le domaine du paysage et de la gestion durable, avec ses dimensions environnementale, culturelle, sociale et économique. Le nombre des participants est limité à 100.

Organisateurs de la Réunion

Conseil de l'Europe – Gouvernance démocratique, Convention européenne du paysage

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS
 Chef de Division, Secrétaire exécutive de
 la Convention européenne du paysage,
 Comité directeur de la culture, du patrimoine et
 du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe
 F-67075, STRASBOURG Cedex, France
 Tél.: + 33 (0) 3 88 41 23 98
 Courriel : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Contact

Mme Susan MOLLER
 Assistante administrative
 Convention européenne du paysage
 Conseil de l'Europe, DG II
 F-67075 STRASBOURG Cedex
 Tél.: + 33 3 90 21 41 16
 Courriel : susan.moller@coe.int

Arménie – Ministère du développement urbain

Mme Ruzan ALAVERDYAN
 Conseillère principale du Ministre du
 développement urbain
 Government House 3, Republic Square,
 Erevan 0010, République d'Arménie
 Tél: 00 37410 561 506
 Courriel: ruzan_a@yahoo.com

Mme Naira SARKISIAN
 Spécialiste en chef de la politique urbaine et
 de l'aménagement du territoire
 Ministère du développement urbain
 Government House 3, Republic Square,
 Erevan 0010, République d'Arménie
 Tél: + 374 11 621 746
 Courriel: nairasarkisyan@yahoo.com

Photo: Thomas Frederick Martinez, Monastère Tatev, Arménie



MERCREDI 5 OCTOBRE 2016

8.30 – 9.00 ***INSCRIPTION DES PARTICIPANTS***

Session d'ouverture

9.00 – 10.00

DISCOURS DE BIENVENUE

M. Armen GHULARYAN, Vice-Ministre du Développement urbain de l'Arménie

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Représentante du Secrétaire général du Conseil de l'Europe

M. Simon PAPYAN, Premier adjoint au Ministre de la protection de la nature de l'Arménie

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Conseillère principale, Ministère du gouvernement local et de la modernisation, Norvège

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission Démocratie, cohésion sociale, enjeux mondiaux de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe

INTRODUCTION

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de Division, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe

– Atelier 1 –

La politique nationale du paysage de l'Arménie

10.00 – 13.00

10.00 – 11.00

Présidents

Mme Ruzan ALAVERDYAN, Conseillère principale du Ministre du Développement Urbain, Arménie
M. Audun MOFLAG, Conseiller principal honoraire du Département de l'aménagement du territoire, Ministère de l'environnement, Norvège

PRESENTATIONS

La politique nationale du paysage de l'Arménie

Mme Ruzan ALAVERDYAN, Conseillère principal du Ministre du développement urbain, Arménie

Déclaration du Ministère de la Culture de l'Arménie

Mme Arev SAMUELYAN, Vice-Ministre, ministère de la Culture, l'Arménie

Les paysages des zones naturelles protégées de l'Arménie et problèmes liés à leur protection

M. Ashot HOVHANNISYAN, Chef de l'Agence de gestion bio-ressources, Ministère de la protection de la nature, Professeur

M. Aram AGHASYAN, Chef des zones spécialement protégées et de la gestion des arboretums, Agence de gestion des bio-ressources, Ministère de la protection de la nature

11.00 – 11.30 *Pause café*

11.30 – 12.30

Intégration paysagère dans le domaine de l'urbanisme et le développement touristique de Erevan

M. Sirekan OHANIAN, Directeur de l'Institut de projet Erevan - CJSC, Municipalité de Erevan

Mme Zaruhi MAMYAN, Architecte principale, Ministère de la planification générale de l'Institut de projet Erevan - CJSC, Municipalité de Erevan

Mme Lusine MKRTCHYAN, Spécialiste principale, Département d'architecture et le développement urbain, Municipalité de Erevan

Paysages durables dans le contexte de la croissance verte, Initiatives du REC Caucase

Mme Nune HARUTYUNYAN, Directrice du Centre régional pour l'environnement (REC) pour le Caucase, Bureau national de l'Arménie

Mme Dshkhuhi SAHAKYAN, Membre du Conseil d'administration du Centre régional de l'environnement (REC) pour le Caucase

L'application du « concept de paysage » pour la gestion durable des écosystèmes du Nord-Est de la forêt de montagne de la République d'Arménie

M. Hovik SAYADYAN, Dr. ès Sciences en géographie, Chef du Département des relations internationales, Université nationale agraire arménienne – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

12.30 -13.00 ***DISCUSSION***

13.00 ***FIN DE LA SESSION***

13.00 – 14.00 *Déjeuner*

– Atelier 2 –

Stratégies et documents politiques en faveur du paysage

14.00 – 18.00

14.00 – 16.00

Présidents

Mme Dace GRANTA, Haut fonctionnaire, Représentante nationale de la Lettonie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Division de l'aménagement du territoire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, Lettonie

M. Jean-François SEGUIN, Président honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, France

PRESENTATIONS

Finlande

La Stratégie de l'environnement culturel de la Finlande comme un outil de sensibilisation et d'activités paysage

Mme Tuija MIKKONEN, Spécialiste principale, Ministère de l'Environnement, Département de l'environnement bâti

M. Tapio HEIKKILÄ, Conseiller principal de l'environnement, Département de l'Environnement naturel, Ministère de l'environnement

Pays-Bas

La planification du patrimoine et l'aménagement du territoire aux Pays-Bas : la perspective Belvédère

M. Peter ROS, Gestionnaire de projet paysage, Ministère des affaires économiques, Pays-Bas

Portugal

La politique nationale d'architecture et de paysage

M. Jorge BONITO SANTOS, Architecte, membre du Conseil national de l'Ordre des architectes portugais, Membre du Comité portugais de suivi de l'architecture et du paysage, *au nom de*

M. Rui Manuel AMARO ALVES, Directeur général du développement territorial, Ministère de l'agriculture, de la mer, l'environnement et l'aménagement du territoire

Mme Marta AFONSO, Architecte, Ministère de l'agriculture, de la mer, l'environnement et l'aménagement du territoire

Arménie

Les critères de protection architecturale des caractéristiques paysagères des établissements humains

M. Ashot KANAYAN, Professeur du Département du développement urbain, Université nationale d'architecture et de construction

16.00 – 16.30 *Pause café*

16.30 - 17.00

La mise à disposition de mesures visant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans les documents de planification spatiale stratégiques

Mme Nune PETROSYAN, Professeur associé du Département du développement urbain, Université nationale d'architecture et de construction

Principes de la planification du paysage dans les régions montagneuses

M. Ashot KHOETSYAN, Dr. ès Sciences en géographie, Chef de la Chaire de géographie et de ses méthodes d'enseignement, l'Université pédagogique d'Etat arménienne

Andorre

Les actions 2016-2020 de la Stratégie nationale du paysage de l'Andorre

Mme Anna MOLES, Chef d'Unité paysage, biodiversité et évaluation environnementale, Représentante nationale de l'Andorre pour la Convention européenne du paysage, Ministère de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable

Irlande

La Stratégie nationale du paysage de l'Irlande 2015-2025

M. Marc RITCHIE, Haut fonctionnaire, Département des arts, du patrimoine et du Gaeltacht, Unité de conseil du patrimoine architectural

17.30 – 18.00

Débat général sur Stratégies et documents politiques en faveur du paysage : défis et opportunités

Avec la participation des Membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et des représentants des Ministères ; Représentants de la Délégation de l'Arménie ; Représentants des autorités locales et régionales ; Représentants des organisations gouvernementales internationales et les Représentants d'organisations non gouvernementales internationales et nationales

Représentants des Parties à la Convention :

Belgique

Mme Sarah DE MEYER, Haut fonctionnaire, Agence du patrimoine flamand, du logement et du patrimoine immobilier, Région flamande

Bosnie Herzégovine

M. Dejan RADOSEVIC, Principal expert, Institut pour la protection du patrimoine culturel historique et naturel, Ministère de l'éducation et de la culture de la Republika Srpska

Croatie

Mme Mirna BOJIC, Haut Conseiller Conservateur, Ministère de la Culture

Rapporteur

M. Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite du Centre national de la recherche scientifique, France

18.00 ***FIN DE LA SESSION***

20.00 – 23.00 ***RECEPTION OFFICIELLE***

JEUDI 6 OCTOBRE 2016

– Atelier 3 –

Instrumentes juridiques et financiers

9.00 – 12.30

9.00 – 10.30

Présidents

Mme Krisztina KINCSES, Représentante nationale de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture, Hongrie

M. Tapio HEIKKILÄ, Conseiller principal de l'environnement, Ministère de l'environnement, Département de l'Environnement naturel, Finlande

PRESENTATIONS

France

Politiques du paysage et instruments juridiques

M. Julien TRANSY, Chargé de mission Paysage, Direction de la planification urbaine et qualité de vie, Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Pologne

Instrumentes de mise en œuvre de la politique nationale du paysage

Mme Małgorzata OPECHOWSKA, Experte principale, Secrétaire national de la Convention sur le paysage, Département de la protection de la nature, Direction générale de la protection de l'environnement

Espagne

Le Plan national des paysages culturels, « 100 Paysages culturels en Espagne »

Mme Carmen CARO, Haut fonctionnaire, Coordinatrice des plans nationaux du patrimoine culturel, Institut du patrimoine historique, Ministre de l'éducation, de la culture et du sport

Suisse

Le Fonds suisse pour le paysage

M. Enrico BUERGI, Ancien Membre de la Commission nationale du Fonds suisse pour le paysage, Président honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Italie**Politiques du paysage : l'Observatoire national du paysage**

Mme Maria Maddalena ALESSANDRO, Haut fonctionnaire, Responsable nationale en chef de la Convention européenne du paysage, Ministère des Biens et des Activités culturelles et du tourisme

M. Giovanni MANIERI ELIA, Haut fonctionnaire, Département du paysage et de la gestion qualitative, Ministère des Biens et des Activités culturelles et du tourisme

Mme Marina GENTILI, Haut fonctionnaire, Département du paysage et de la gestion qualitative, Ministère des Biens et des Activités culturelles et du tourisme

10.30 – 11.00 *Pause café*

11.00 – 12.30

Débat général sur les instruments juridiques et financiers : défis et opportunités

Avec la participation des Membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et des représentants des Ministères ; Représentants de la Délégation de l'Arménie ; Représentants des autorités locales et régionales ; Représentants des organisations gouvernementales internationales et les Représentants d'organisations non gouvernementales internationales et nationales

Représentants des Parties à la Convention :

Géorgie

Mme Marina TUMANISHVILI, Architecte-urbaniste, Spécialiste en chef de l'UNESCO et de l'Unité des relations internationales, Agence nationale pour la préservation du patrimoine culturel

Norvège

M. Bjørn-Casper HORGEN, Directeur adjoint, Ministère du gouvernement local et de la modernisation

Slovénie

Mme Jelena HLADNIK, Secrétaire, Directrice nationale de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture et de l'environnement

Ukraine

M. Ievgen IVANENKO, Chercheur, Secteur de la recherche Paysage, Institut de géographie, Académie nationale des sciences, *au nom de*

Mme Olena LEGKA, Point Focal national de la Convention européenne du paysage, spécialiste en chef, Division des ressources foncières, Direction de la protection des ressources naturelles, Ministère de l'écologie et des ressources naturelles

M. Viacheslav OLESHCHENKO, Chercheur principal, Institut d'Etat et de droit Korestky, nd Law, Académie National des Sciences

Rapporteur

Mme Lionella SCAZZOSI, Architecte, Professeur à l'Université polytechnique de Milan, Italie

12.30 ***FIN DE LA SESSION***

12.30 – 14.00 *Déjeuner*

– *Atelier 4* –

Coordination horizontale and verticale

14.00 – 17.30

14.00 – 16.00

Présidents

Mme Maria José FESTAS, Présidente honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, Portugal

M. Phaedon ENOTIADES, Haut fonctionnaire, Département de l'urbanisme et du logement, Ministère de l'intérieur, Chypre

PRESENTATIONS

République tchèque

La coopération horizontale: les tables rondes interministérielles

Mme Julia TOBIKOVA, Représentant nationale de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'Environnement

Grèce

La politique du paysage à travers les plans régionaux de l'aménagement du territoire

M. Anestis GOURGIOTIS, Haut fonctionnaire, Chef de l'unité des plans nationaux de l'aménagement du territoire, Ministère de l'aménagement du territoire, Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique

Serbie

L'amélioration du renforcement des capacités des régions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Mme Biljana FILIPOVIC, Chef de département pour l'intégration de l'UE, la coopération internationale et les projets, Coordonnatrice nationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement

Mme Biljana JOVANOVIC ILIC, Chef de l'Unité pour les documents stratégiques et la planification, Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement

Mme Jasminka LUKOVIC JAGLICITCH, Directrice conseillère, Agence de développement économique régional de Sumadija pour et Pomoravlje

Mme Jasminka CVEJIC, Professeur d'architecture du paysage, Université de Belgrade

Arménie

L'introduction des principes définis par la Convention européenne du paysage concernant la formation et l'éducation dans les systèmes d'enseignement supérieur généraux et professionnels

Mme Siranush DRMEYAN, Spécialiste principale de l'éducation supérieure et du troisième cycle professionnel, Département de l'éducation, Ministère de l'éducation et de la science

16.00 – 16.30 *Pause café*

16.30 – 17.30

Débat général sur la coordination horizontale et verticale : défis et opportunités

Avec la participation des Membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et des représentants des Ministères ; Représentants de la Délégation de l'Arménie ; Représentants des autorités locales et régionales ; Représentants des organisations gouvernementales internationales et les Représentants d'organisations non gouvernementales internationales et nationales

Représentants des Parties à la Convention:

République slovaque

M. László MIKLOS, Conseiller principal auprès du ministre de l'environnement de la République slovaque, Professeur d'écologie du paysage

Suède

Mme Erika NILSSON, Haut fonctionnaire, Bureau national du patrimoine

M. Johan BERGKVIST, Coordonnateur national pour le paysage

M. Leif GREN, Haut fonctionnaire, Bureau national du patrimoine

Royaume-Uni

M. Vincent HOLYOAK, Chef du Conseil national rural et environnemental, Angleterre historique (*Historic England*)

Participante d'un autre Etat membre du Conseil de l'Europe :

Fédération Russe

Mme Elena SADOVNIKOVA, Experte du Centre Leontief

Rapporteur

Mme Maria José FESTAS, Présidente honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, Portugal

17.30

FIN DE LA SESSION

Session de clôture

17.30 – 18.00

CONCLUSIONS GENERALES

Leçons apprises et valeur ajoutée des politiques du paysage pour le futur

M. Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite du Centre National de la Recherche Scientifique, France

Mme Lionella SCAZZOSI, Architecte, Professeur à la Politecnico de Milan, Italie

Mme Maria José FESTAS, Présidente honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, Portugal

DISCOURS DE CLOTURE

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Conseillère principale, Ministère du gouvernement local et de la modernisation, Norvège

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de Division, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe

Mme Ruzan ALAVERDYAN, Conseillère principale du Ministre du développement urbain, Arménie

SOIREE LIBRE



VENDREDI 7 OCTOBRE 2016

VISITE D'ETUDE

Les participants à la visite d'étude se rendront depuis Erevan à Dilijan.



SOIREE LIBRE
